

AVIS AUX AVOCATS DE LA DÉFENSE PRATIQUANT DANS LE DISTRICT JUDICIAIRE DE LONGUEUIL (Négociation de dossiers)

Prenez avis qu'à compter d'aujourd'hui, une boîte courriels a été mise à la disposition des avocats de la défense qui désirent négocier leurs dossiers avec un procureur aux poursuites criminelles et pénales. Les dossiers suivants sont exclus :

- Ceux qui reviennent à la cour dans un délai inférieur à 72 heures.
- Les dossiers à caractère sexuel.

➤ Dans ces cas, il faut soit, négocier avec le procureur affecté à la salle de cour soit, négocier avec le procureur au dossier.

Les avocats sont invités à envoyer un courriel à l'adresse suivante :
tech-droit.longueuil@dpcp.gouv.qc.ca

Afin d'assurer un traitement diligent des demandes, l'**objet** du courriel devrait indiquer à quelle date, quelle étape et dans quelle salle revient le dossier.

Ex. Négociation dossier X, pro forma le 21 juin, salle 1.22

Le contenu du courriel doit indiquer le nom de l'accusé ainsi que le ou les numéros de dossiers dans lesquels l'avocat souhaite entamer des négociations.

Sur réception d'un tel courriel, un procureur aux poursuites criminelles et pénales communiquera dans les plus brefs délais avec l'avocat afin d'entamer les négociations.

Merci de votre collaboration.